

30 bd PASTEUR - 75015 PARIS

Tél.: 02 40 84 63 00 - Fax: 02 40 84 63 06

Email: rachel.bocher@chu-nantes.fr

Paris, le 16 septembre 2014

Fédération des Praticiens de Santé-Président : DR J. AMHIS

SPEEP

Syndicat des Médecins Exerçant en Milieu Pénitentiaire Président : Dr E. CHAIGNE

SUDF

Syndicat Urgences de France Président: Dr F. BRAUN

SNHG

Syndicat National des Hôpitaux Généraux Président : Dr A. JACOB

SNHU

Syndicat National des Hospitalo-Universitaires Président : Dr B. DIQUET

SNOHP

Syndicat National des Odontologistes des H. Publics Président : Dr E. GERARD

SNPEH

Syndicat National des Pédiatres des **Etablissements Hospitaliers** Président : Dr J.L. CHABERNAUD.

SNPH-CHIL

Syndicat National des PH de CHU Président : Dr J.M. BADET

SPEP

Syndicat des Psychiatres d'Exercice Public Président : Dr M. TRIANTAFYLLOU

SYNPREFH

Syndicat National des Pharmaciens des Etablissements Publics de Santé Président : Dr P. LEGLISE

SNPH TP

Syndicat National des Praticiens Hospitaliers à Temps Partiel Président : Dr T, RAHME

SNMInf

Syndicat National des Maladies Infectieuses Président : Dr Hugues AUMAÎTRE

CNAH

Confédération Nationale des Assistants des Hôpitaux Président : Dr Jean-Marie FARNOS

FNASF

Fédération Nationale des Associations de Sages-femmes

Présidente : Mme MASCART

SFCP Syndicat des Chirurgiens Pédiatres Français Président : Dr Philippe MONTUPET

SMPHNC

Syndicat des médecins et pharmaciens de Nouvelle Calédonie Président : Dr T. DERYCKE

Distribution à risques Sauf pour les grandes surfaces

Médicaments et Lobbying

Le projet de loi sur la croissance, préparé par l'ex Ministre Monsieur A. Montebourg et porté désormais par Monsieur le Ministre E. Macron, prendrait éventuellement la forme d'une «loi d'habilitation pour procéder « par ordonnances».

Le calendrier semble être fixé à début octobre.

La représentation nationale sera donc privée de débat. Les Usagers aussi.

Comme l'a confirmé le Président de la république il y a quelques jours, une éventuelle dérèglementation de certaines professions, notamment la pharmacie, est probable.

C'est inadmissible et inconcevable.

Les prétextes avancés – rendre du pouvoir d'achat aux Français – (slogan au demeurant assez proche de celui des centres Leclerc en période des Fêtes) risquent à terme de nuire gravement à notre santé.

La vérité entière est due aux français. Les dangers sont là. Les précédents dans d'autres pays des continents européen ou américain, sont avérés.

Prenons l'exemple du Paracétamol, médicament apparemment inoffensif aux yeux de nos économistes de l'inspection générale des finances.

Voyons ce qui se passe dans deux pays emblématiques de la vente libre des médicaments en grande surface, La Grande Bretagne et les Etats-Unis:

<u>Présidente</u>: Dr Rachel BOCHER - CHU de NANTES - <u>Délégué général</u>: Dr Alain JACOB - CH Sud Francilien (Corbeil-Essonnes-Evry) Secrétaire général: Dr Jamil AHMIS - CH DE CRETEIL - Trésorier: Dr Olivier DOUAY - CHU D'ANGERS

- Selon les données compilées par la Food and Drug Administration des Etats-Unis, chaque année, il y a plus de 56 000 visites aux services d'urgence, plus de 26 000 hospitalisations et 458 décès associés à un surdosage en Paracétamol.
- En Grande Bretagne, on peut acheter des médicaments un peu partout (supermarchés, parapharmacies, même dans des pharmacies ...), notamment le Paracétamol. Résultat, malgré la diminution du conditionnement du Paracétamol en 1998, on constate, en Angleterre et au Pays de Galles, que le nombre moyen de décès est de 154 par an.

Qu'en est-il en France ? La seule donnée disponible en France fait état de 6 décès par surdosage en Paracétamol en 1990. Ce chiffre est très éloigné du recensement des centaines de décès annuels constatés aux Etats-Unis ou en Grande Bretagne, pour ne citer qu'eux.

Voilà pourquoi il faut défendre le cadre réglementé de la délivrance du Paracétamol en France. Le faible nombre de décès – un mort est un mort de trop – est du à la qualité, la compétence et à la vigilance de nos Collègues pharmaciens d'officines. Pourquoi le nier ? Sous quelles pressions ?

Faudra t-il compter nos morts pour convenir de l'erreur ?

Nonobstant la marque supplémentaire de défiance du Gouvernement vis-à-vis des professionnels de santé, cette attitude — véritable provocation — remettrait particulièrement en cause le rôle majeur du pharmacien dans le bon usage du médicament et la lutte contre les contrefaçons dont la France est encore épargnée.

Le sursaut est indispensable.

S'il ne vient pas des pouvoirs publics, les professionnels ne s'en remettront qu'à euxmêmes en alertant par tous les moyens possibles les usagers français sur ce faux pas supplémentaire.

Dr Rachel BOCHER Présidente de l'INPH

Dr Patrick LEGLISE Président du SYNPREFH